

NOUVELLE RÉFORME DE LA PAC, NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES, CONSÉQUENCES POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE

INTRODUCTION

par Jean-Claude Clavel¹

Durant l'année 2000, nous avons, au cours d'une séance spéciale, brossé un tableau de l'évolution de la politique agricole commune, montrant que son élaboration avait profondément marqué la seconde moitié du XX^e siècle.

Nous avons montré, Pierre Pignot et moi, que les principes fondamentaux de la PAC (solidarité financière, préférence communautaire, unité du marché) restaient valables, mais que l'élargissement de l'Union Européenne rendrait indispensables des adaptations. A cet égard, nous avons souligné quelques impératifs fondamentaux :

- encadrer la diversification dans l'application de la PAC, et le recours éventuel à des financements nationaux pour éviter des distorsions de concurrence ;
- faire reconnaître internationalement le principe de précaution est indispensable alors que les échanges se mondialisent ;
- obtenir dans les négociations internationales la possibilité de maintenir un soutien raisonnable, afin de bénéficier sur les marchés mondiaux des mêmes atouts que nos concurrents ;
- disposer d'un budget à la hauteur des ambitions de l'Union européenne, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La nouvelle réforme de la PAC, telle qu'elle se présente actuellement, et le climat de négociations commerciales internationales après l'échec de Cancun, répondent-ils à ces critères ? La séance d'aujourd'hui devrait nous aider à y voir plus clair.

Le premier intervenant de cette séance est M. Buffaria, de la Direction générale de l'Agriculture de l'Union Européenne, chef d'Unité Conception d'ensemble de la politique agricole, qui décrira les nouvelles dispositions qui régiront la politique agricole commune de l'Europe élargie.

C'est ensuite M. Dominique Drouet, directeur du centre de gestion et d'Economie rurale de la Mayenne qui, à la lumière des travaux du groupe de Veille Économique du CNCER (Centre national de comptabilité et d'économie rurale) et avec son expérience du terrain, tentera d'évaluer les conséquences probables de cette nouvelle politique. Vous verrez qu'elles vont bien au delà d'une simple question de revenu individuel. Peu d'études à ce jour ont été aussi loin dans l'analyse que celle dont il nous donne aujourd'hui la primeur.

Nul doute que ces deux communications susciteront bien des questions de votre part.

Puis, notre confrère Michel Jacquot, avocat au cabinet Gide-Loyrette-Nouël, et ancien Conseiller pour les négociations internationales de la CEE, puis Membre du cabinet de Jacques

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture, ancien directeur des affaires internationales à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture.

RÉFORME DE LA PAC

Delors membre de la Commission Européenne, enfin Directeur du FEOGA, poursuivra en évoquant les accords de libre échange et les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, et leurs conséquences sur les marchés. Il le fera avec son franc-parler habituel.

Une seconde discussion suivra.

Enfin, notre confrère Pierre Pignot qui a organisé cette séance en tirera les conclusions, sous forme de recommandations.